

Tarifs 2026 en €

Tranches (en €)	Quotient	Repas	Accueil Périscolaire*		Centre de loisirs "La Ribambelle"			Anima'Jeunes		
			Matin	Soir	Péricentre de loisirs* (matin ou soir)	Nuitée	Journée	1/2 journée	Adhésion	Carte de 10 tickets
0 à 399	A	0,81 €	0,61	0,81	0,61 €	0,64 €	1,45 €	0,64 €	2,31	5,43
400 à 523	B	1,54 €	0,81	0,97	0,81 €	1,31 €	2,83 €	1,31 €	4,59	7,67
524 à 646	C	2,28 €	1,11	1,41	1,11 €	2,16 €	4,63 €	2,16 €	5,79	8,70
647 à 770	D	2,87 €	1,41	1,66	1,41 €	2,83 €	5,89 €	2,83 €	6,90	9,79
771 à 1019	E	3,06 €	1,45	1,73	1,45 €	3,23 €	6,53 €	3,23 €	8,07	10,78
1020 à 1267	F	3,23 €	1,52	1,79	1,52 €	3,61 €	7,13 €	3,61 €	9,21	11,97
1268 à 1517	G	3,35 €	1,75	2,50	1,75 €	3,85 €	7,77 €	3,85 €	10,33	13,05
1518 et +	H	3,57 €	2,06	2,75	2,06 €	4,22 €	8,43 €	4,22 €	11,50	14,15
Extérieurs		4,00 €	3,27	3,77	2,75 €	6,38 €	16,15 €	8,98 €	16,11	21,77

Tarif spécial restaurant scolaire pour les enfants qui viennent avec un panier repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : 40% du prix lié à votre quotient familial.

La Ribambelle accueille les enfants en activités périscolaires les jours de classe de **7h30 à 8h30** et de **16h30 à 18h30**.

En centre de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires de **9h à 17h30**, avec un accueil péricentre de **8h à 9h** et de **17h30 à 18h30**.

Les modalités d'encaissement

Les règlements pour l'adhésion à Anima'Jeunes et l'achat de cartes se feront au service Enfance-Jeunesse-Éducation.

Pour les autres règlements, vous recevrez un **titre de recettes** accompagné de vos factures, directement du Trésor Public entre le 15 et 20 du mois suivant.

Vous aurez les possibilités suivantes pour procéder au paiement :

- **Par prélèvement automatique** : pour ce type de paiement, vous devrez vous présenter au service Enfance-Jeunesse-Education muni d'un RIB. Un mandat SEPA vous sera soumis pour signature.

- **Par Carte Bancaire sur Internet** : Le lien et le code d'accès figureront sur l'avis des sommes à payer,

- **En espèces** : auprès d'un bureau de tabac agréé à la française des jeux en présentant l'avis,

- **En chèque** : par envoi ou dépôt au Trésor Public (l'adresse figurera sur l'avis),

- **En ticket CESU** : pour l'accueil périscolaire, les ateliers périscolaires et le centre de loisirs La Ribambelle (Mercredis et vacances), par envoi ou dépôt,

- **En chèques vacances** : pour le centre de loisirs La Ribambelle et les séjours de vacances.

- **Les bons VACAF et temps libres** seront à présenter au service Enfance Jeunesse Education pour déduction directe sur la facture.

Vos factures seront toujours disponibles et consultables sur le portail familles via le site de la commune. Vous pouvez également procéder à l'inscriptions de vos enfants les mercredis et les vacances scolaires sur le portail familles.



Tarifs et quotients 2026

Tourville-La-Rivièr

Votre quotient familial

Le calcul du quotient familial permet de déterminer le tarif qui vous sera appliqué si vos enfants fréquentent les services suivants :

- Restaurant scolaire;
- Accueil périscolaire du matin et du soir;
- Centre de loisirs La Ribambelle;
- Anima'jeunes;
- Centres de vacances.

Vous devez impérativement faire établir votre quotient pour 2026

Merci de fournir au service Enfance Jeunesse votre attestation CAF soit par mail :

service.eje@tourville-la-riviere.fr ou aux heures d'ouverture avant le 5 janvier 2026.

Attention : en cas d'absence de calcul dans les délais impartis, le tarif maximum sera appliquée.

Les pièces à fournir

Vous êtes affilié à la CAF ?

- Votre Attestation de quotient familial calculé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) téléchargeable sur l'application rubrique « Mon compte ».



Vous n'êtes pas affilié à la CAF ?

- L'avis d'imposition N-1 pour chaque membre actif du foyer,
et/ou
- Les 3 derniers bulletins de salaire / attestation France Travail.
- Les justificatifs de prestations familiales : prime de rentrée, frais de Paje, justificatifs de pension alimentaire (jugement ou attestation sur l'honneur).

Le calcul

Formule pour obtenir votre quotient

Somme des revenus professionnels mensuels (salaire de base sans abattement)

+ prestations familiales mensuelles

/ par le nombre de part des personnes composant le foyer

= quotient familial correspondant à des tarifs annuels.

Nombre de parts prises en compte

MAJORIZATION QUOTIENT FAMILIAL SELON COMPOSITION FOYER

Nombre d'enfants à charge	Célibataire ou divorcé	Couple marié
0	1	2
1	1,5	2,5
2	2	3
3	3	4
4	4	5
par enfant supplémentaire	1	1

Exemple : si vous êtes marié, et que vous avez 2 enfants, votre nombre de parts de quotient familial s'élève à 2,5.

Le quotient familial est calculé pour l'année civile. En cas de changement de situation en cours d'année, il peut être révisé sur présentation des justificatifs adéquats (3 derniers bulletins de salaire et justificatif de situation).